

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Renforcement de l'alimentation en gaz naturel du site industriel de TEREOS STARCH & SWEETENERS EUROPE à Marckolsheim (67).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GRTgaz

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Isabelle SINSSAINE, 24 Quai Sainte Catherine, 54042 NANCY Cedex

RCS / SIRET

4 4 0 1 1 7 6 2 0 0 1 5 3 0

Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
37	Canalisations dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 500 m2, ou dont la longueur est égale ou supérieure à 2 kilomètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet qui a pour objectif de renforcer l'alimentation en gaz naturel du site industriel de TEREOS STARCH & SWEETENERS EUROPE à Marckolsheim (67) comprend :

- une canalisation DN150 de 6.5 km environ,
- une gare de 1/2 coupure au départ (installation annexe sur la commune d'Heidolsheim),
- une gare de 1/2 coupure à l'arrivée (installation annexe sur la commune de Marckolsheim),
- un poste de livraison 'fil du gaz' (installation annexe sur la commune de Marckolsheim),

Le nouvel ouvrage sera raccordé au 2 artères d'Alsace (BALDENHEIM-OTTMARSHEIM(ALSACE SUD)-DN400), sur la commune d'Ohnenheim.

Ces ouvrages de transport de gaz seront construits pour une *PMS de 67,7 bar (* Pression Maximale de Service); la livraison 'fil du gaz' est un poste sans détente avec les fonctionnalités filtration et comptage; il sera implanté sur le site de TEREOS et c'est le cas aussi de la coupure d'arrivée.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de renforcer l'alimentation en gaz naturel du site industriel de TEREOS STARCH & SWEETENERS EUROPE à Marckolsheim (67).

Le client industriel prévoit en effet de construire une cogénération (turbine à gaz) sur son site de Marckolsheim, installation nécessitant des capacités de gaz supplémentaires.

La canalisation DN100 existante alimentant actuellement le site en gaz naturel ne permet pas de répondre aux futurs besoins (débit de 12 000 Nm³/h avec une pression de livraison proche de 42 bar relatifs).

Le doublement du DN100 existant par une canalisation en DN150 est donc nécessaire. Un poste de livraison au 'fil du gaz' permettra d'alimenter la nouvelle installation de l'industriel.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront en 6 phases:

- 1) Diagnostic archéologique si ce dernier est prescrit, soit le mois qui précède le démarrage des travaux, soit l'année précédant l'année des travaux
- 2) Ouverture de piste : la piste de travail d'une largeur d'environ 16m est piquetée. Les cultures éventuelles sont coupées.
- 3) Ouverture de la fouille (6.5 km), soudage des tubes en bord de fouille, contrôle et enrobage des soudures, mise en fouille, remblai
En parallèle, réalisation de 6 forages pour le franchissement des points spéciaux (Canal Rhin Rhône, RD468, L'Ischert, Digue, le Muhlbach, Route ZI) et construction des postes de 1/2 coupure de départ (Heidolsheim) et d'arrivée du gazoduc et du poste de livraison chez le client (Marckolsheim).
- 4) Epreuve hydraulique de l'ouvrage construit (canalisation et installations annexes) et raccordement à l'existant (raccordement à proximité de la RD424 sur les artères d'Alsace DN400)
- 5) Mise en service de l'ouvrage (canalisation et installations annexes)
- 6) Remise en état des terrains traversés

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les gares de 1/2 coupure de départ et d'arrivée permettront :

- d'isoler et de purger le tronçon ainsi construit en cas d'urgence
- d'insérer si nécessaire des pistons instrumentés pour assurer la surveillance et maintenance de l'ouvrage
- d'insérer des pistons mousses pour des réparations éventuelles

Ce nouveau tronçon sera ajouté au Plan de Sécurité et d'Intervention ainsi qu'au Plan de Surveillance et Maintenance de GRTgaz.

Le tronçon sera ajouté au guichet unique et fera l'objet d'une surveillance et d'une maintenance par l'équipe d'exploitation basée à Bennwihr (68). L'exploitant disposera d'un accès permanent aux installations.

Une surveillance du poste de livraison sera assurée grâce à une télésurveillance, à partir du Centre de Surveillance du Réseau (CSR) basé à Nancy (54).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation Préfectorale.

Il fera également l'objet d'une demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Canalisation de 6.5 km en DN150 (diamètre extérieur de 168.3 mm)	Km / mm
Emprise du poste de 1/2 coupure de départ : environ 13*40 m	m
Emprise du poste de 1/2 coupure d'arrivée + poste 'fil du gaz' : environ 16*45 m	m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet est implanté sur 4 communes dans le département du Bas-Rhin (67) :

- Heidolsheim
- Ohnenheim
- Mackenheim
- Marckolsheim

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 4 8 ° 19 ' 05 " ___ Lat. 7 ° 52 ' 96 " ___

Point d'arrivée : Long. 4 8 ° 16 ' 95 " ___ Lat. 7 ° 60 ' 14 " ___

Communes traversées :

Heidolsheim, Ohnenheim, Mackenheim, Marckolsheim

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Blank area for project description and authorization date.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I : Forêts rhénanes et cours du Muhlbach de Kunheim à Marckolsheim (420007069) Forêts rhénanes et cours d'eau phréatiques de Marckolsheim à Rhinau (420007075) 0,6 ha au max. impactés directement pour chacune sur respect. 1 255 ha et 1 222 ha. ZNIEFF de type II : Ancien lit majeur du Rhin de Village-Neuf à Strasbourg (420014529)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du projet traverse deux zones humides remarquables du SDAGE Rhin : 67_AQUA_0166 Forêt de Marckolsheim à Schoenau (surfacique) 67_AQUA_0075 MUHLBACH - limite Haut-Rhin - confluence (linéaire)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné (à son arrivée) par des parcelles rattachées à un site BASOL (67.0171). Les informations indiquent une pollution de la nappe liée à l'activité de la société TEREOS SYRAL constatée en octobre 2009 pour trois paramètres suivis sur certains piézomètres (ammonium, manganèse total et phosphates). La situation s'est améliorée depuis et aucune mesure de dépollution spécifique ou restriction d'usage (fouilles par exemple) n'a été prescrite.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin (ZSC) (FR4201797) : 0,5 ha au maximum directement impactés sur les 20 162 ha. Vallée du Rhin de Strasbourg à Marckolsheim (ZPS) (FR4211810) : 3-4 ha au maximum directement impactés sur les 8 703 ha.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pompage des eaux de nappe pour rabattement temporaire dans le cadre des travaux de franchissement des points spéciaux (Cf. point suivant). Environ 130 m ³ d'eau seront également nécessaires pour réaliser l'épreuve hydraulique de l'ouvrage. Cette eau pourra être prélevée au niveau d'un forage ou du réseau d'incendie de Tereos.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de drainage. La canalisation en projet sera posée à 1.20m de profondeur en tracé courant et ne devrait donc pas interférer, sauf localement pour les forages, avec la nappe dont le niveau moyen se situe au delà des 2m de profondeur. Les niches de forages (horizontaux) seront à une profondeur comprise entre 3 et 5m et nécessiteront donc ponctuellement la mise en œuvre d'un pompage (quelques dizaines de m ³ par heure) avec un rejet à proximité immédiate. En cas de débits importants, des bassins de rétention/décantation pourront être installés.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour la majorité du linéaire des terrassements pour la pose du gazoduc, les matériaux existants seront ré-utilisés en remblai avec un tri sélectif des terres en préalable en préservant la couche de terre végétale; cependant, très localement et partiellement, des terres pourront être évacuées (si sols pollués ou présences de terrains non tenants...) et seraient dans ce cas remplacés par des matériaux plus adaptés (sable ou matériaux avec des tenues en compactage adaptées au besoin...). Les installations annexes de départ et d'arrivée nécessiteront un décapage sur 40 cm de profondeur avant remblai avec des matériaux d'apport (concaissé)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme dit précédemment, du sable ou autres matériaux pourront être apportés en des points particuliers; le volume correspondant restera très limité.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelles agricoles cultivées : impact temporaire sur une faune et une flore peu diversifiée. Cours d'eau et ripisylves traversés (2 corridors SRCE fonctionnels) : lits mineurs non impactés ; quelques coupes d'arbres. Zones boisées défrichées (env. 120 m ² et 500 ²) avec impact faible après mesures. Projet sans impact sur le Hamster (à 1,4 km de la zone d'accompagnement). Inventaire de mars à octobre 2018 ; sur le tracé : absence de flore protégée ou liste rouge impactée, impacts négligeables après mesures sur un faible nombre d'espèces de faune protégées (non liste rouge), qui ne menacent pas leur pérennité sur la zone.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les inventaires mentionnés précédemment révèlent la présence de 2 habitats (91E0 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) et 6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire) inscrits au FSD de la ZSC au sein de la zone directement impactée par le projet. Deux espèces (Martin-Pêcheur d'Europe et Pie-grièche écorcheur) sur le FSD de la ZPS sont présentes à proximité. Les impacts directs et indirects du projet sont négligeables/faibles sur ces espèces et habitats, grâce aux mesures d'évitement et de réduction d'impact

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF : le projet concerne une partie infime de leur surface et n'engendrera que des impacts minimes (pas d'imperméabilisation) et en grande partie temporaires. Zones humides : impact nul voire négligeable car travaux non soumis à déclaration/autorisation au titre de la loi sur l'eau (terres excavées puis remises en place). Par ailleurs, la majorité des parcelles impactées ne sont pas remarquables car occupées par des cultures labourées, les autres présentant des habitats ouverts non humides d'après le critère phytosociologique.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un défrichage d'environ 120 m ² est envisagé au niveau du bois situé le long du Muhlbach (environ 8 arbres à retirer et création d'une bande de servitude réduite de 4m de large). L'installation annexe de départ sera implantée dans une zone boisée et nécessitera un défrichage d'environ 450 m ² . L'installation annexe d'arrivée sera implantée dans le site TEREOS (surface d'environ 750 m ²)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise au doublement de la canalisation DN100 existante. Il est donc concerné par le risque TMD inhérent à celle-ci. Il traverse également deux canalisations parallèles d'hydrocarbures (Pipeline Sud-Européen (SPSE)). Enfin, il est concerné à son extrémité Est par la proximité de trois ICPE soumises à autorisation non SEVESO dont une qu'il vient alimenter.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Absence de PPRI mais risque inondation par remontée de nappe identifié dans le cadre des modélisations du BRGM (nappe à au moins 2m de profondeur en moyennes eaux d'après données APRONA).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier uniquement (engins de chantiers). Un plan de circulation sera élaboré en concertation avec les gestionnaires des réseaux routiers. Les travaux seront éloignés des centres urbains.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier uniquement : à proximité immédiate du chantier, il y aura du bruit généré par les engins de chantier. Les travaux seront éloignés des centres urbains.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier uniquement, par les engins de chantier (terrassement, forage, cintrage)
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les phases de raccordements et de la mise en gaz engendreront des rejets de gaz à l'atmosphère. Ces rejets seront limités au maximum en abaissant préalablement la pression dans les 2 canalisations DN400.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des eaux d'épreuve (environ 130 m3). Possibilité de prévoir soit l'évacuation des eaux pour retraitement, soit épandage après filtration au point d'arrivée, soit évacuation dans les bassins de traitement de Tereos (cette dernière solution étant la plus probable). Les eaux d'épreuve ne sont pas polluées ; elles contiennent quelques matières en suspension comme les résidus de soudures, fleur de rouille. Rejet des eaux de pompage (niches de forages) de la nappe à proximité pour infiltration, avec filtration via un bac de rétention en cas de débits importants.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier génère des déchets qui sont récupérés et mis en décharge. Déchets inertes à l'exception du brai de houille présent sur l'une des canalisations DN400 et qui sera retiré localement pour le raccordement du DN150 (le brai sera récupéré dans des sacs puis évacués vers un site habilité).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des travaux, le chantier aura un impact sur l'activité agricole ; la piste de travail traverse, sur l'essentiel du tracé, des champs exploités. Le terrain agricole retrouvera rapidement sa configuration initiale à l'issue des travaux. La future canalisation génère également des Servitudes d'Utilité Publiques pour la maîtrise de l'urbanisation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'industriel TEREOS a lancé son projet de construction de sa turbine à gaz.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité environnementale qui s'est appuyée sur un état initial de l'environnement comprenant un inventaire faune-flore-habitats. Elle a abouti à la définition d'un fuseau puis à un tracé de moindre impact environnemental.

Les options techniques choisies pour la traversée des cours d'eau évitent d'impacter les lits mineurs. En outre, des mesures d'évitement/réduction seront mises en œuvre, comme par exemple la tenue des coupes d'arbres/défrichement en dehors de la période de reproduction des espèces présentes dans la zone directement impactée ou à proximité. Une compensation sera mise en place pour le défrichement prévu au niveau de la forêt adjacente au Muhlbach au titre de l'autorisation de défrichement. Une étude de dangers, obligatoire, s'assurera de prendre en compte les risques technologiques existants et ceux induits par le projet lui-même.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à NANCY

le, 14/12/2018

Signature

**Isabelle
Sinssaine**

Signature numérique de
Isabelle Sinssaine
DN : cn=Isabelle Sinssaine,
o=GRTgaz, ou=DP - TNE,
email=isabelle.sinssaine@grt
gaz.com, c=FR
Date : 2018.12.13 12:12:29
+01'00'

